Communication publicitaire

Monétaire • ISR • Label ISR

Ecofi Trésorerie

Ecofi Trésorerie est une SICAV monétaire ISR qui veille à optimiser sa trésorerie sur un horizon de très court terme.

Classification SFDR
Article 8

Horizon d'investissement
7 jours à 1 mois

Profil du fonds
Monétaire 100 %

Risque*
1 2 3 4 5 6 7

Ecofi Trésorerie en bref...

- SICAV monétaire libellée en euro
- Une sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre « 0 » et « 0,35 »

Investir dans le marché monétaire

Investir dans le marché monétaire vise à placer des liquidités sur un horizon de placement relativement court. Il s'agit des OPC les plus prudents. La rentabilité attendue est fonction du niveau des taux d'intérêt à court terme qui reflètent les conditions de placement sur le marché monétaire. La capacité du gérant à optimiser cette performance permet d'espérer une meilleure rémunération que le taux de l'argent au jour le jour (€STR).

Une gestion historique prudente

Conçue il y a plus de 30 ans pour les clients historiques de la société de gestion, Ecofi Trésorerie répond tout particulièrement aux besoins des investisseurs institutionnels, notamment lorsqu'ils sont soumis à des contraintes réglementaires.

À partir des anticipations macroéconomiques, l'équipe de gérants, après l'exclusion ISR des émetteurs non recevables, détermine ses choix de secteurs (financiers/non financiers), de pays et d'émetteurs, lesquels sont passés au crible des critères les plus rigoureux de l'analyse crédit.

Dans ce domaine, où Ecofi bénéficie d'une méthodologie de sélection éprouvée, nous adoptons une hiérarchisation souple des critères pour nous adapter à la réalité du marché. L'enjeu est de choisir les supports d'investissement dont les risques de signature sont cohérents avec les niveaux de rémunération, tout en s'astreignant à une sélection de titres intrinsèquement prudente.

Un univers d'investissement monétaire

Le portefeuille d'Ecofi Trésorerie est composé de titres de créances négociables, instruments du marché monétaire et obligations libellés en euros ou en devises principalement émis par des entreprises privées ou par un État souverain de cette zone, en particulier la France.

> **La SICAV permet d'optimiser sa trésorerie avec discernement.**

Maxime MURA
Directeur de la gestion monétaire

Alexis ROBERT
Gérant monétaire

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : valeurs de la zone Euro et/ou de l'OCDE

Filtre quantitatif : choisir les supports d'investissement ayant des risques de signature cohérents avec les niveaux de rémunération, tout en s'astreignant à une sélection de titres intrinsèquement prudente

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et de l'intensité carbone selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

02 Notation des valeurs

Critères de notation

- **Analyse fondamentale**
- **Analyse financière** (risque crédit)
- Une notation au moment de l'acquisition des titres concernés au moins égale à A2 (Standard & Poor's), P2 (Moody's) ou F2 (Fitch)

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de contraintes de diversification pays, émetteurs...
- de la rémunération et du risque de l'émetteur
- de la vie moyenne du portefeuille

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

Focus parité H/F

12 PAI

Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12)[2] en veillant à avoir un écart inferieur à celui de son univers d'investissements[1].

[1]Pour en reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.
[2]Les *Principal Adverses Impacts* sont liés au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

Avantages

- Plus de 30 ans d'existence et plus de 4 milliards d'euros d'encours en moyenne
- Une forte diversification des lignes détenues avec des émetteurs de qualité
- Une volatilité historiquement faible

Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de taux, crédit
- Risque de gestion des garanties
- Risque lié aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres
- Risque juridique, risque de durabilité

Caractéristiques

Classification AMF : Monétaire euro
Code ISIN : Action I : FR0000293698 - Action R : FR001400NPP8 - Action CS : FR001400NTM7 - Action N : FR001400KZL2
Forme juridique : SICAV de droit français
Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
Dépositaire/Conservateur : Caceis Bank France
Valorisateur : Caceis Fund Administration

Société de gestion : Ecofi
Date de création : 30 juin 1989
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Zone Euro et/ou OCDE
Indice de référence : €STR. Néanmoins, la SICAV n'est ni indicielle ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Elle ne vise pas à répliquer son indicateur de référence.
Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 13h00 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours connu) - Règlement J

Valeur initiale de la part : Action I : 7 622,45 euros - Action R et CS : 100 euros - Action N : 10 000 euros
Frais de gestion (TTC max. de l'actif net) : Action I : 0,15 % - Action R : 0,60% - Actions CS et N : 0,15%
Commissions de souscription : Acquise l'OPC : néant/Non acquise : 0,50 % jusqu'à 150 000 €/0,02 % au-delà (uniquement sur l'action I)
Commissions de rachat : Néant
Commissions de surperformance : Actions I et C : 20 % TTC de la performance supérieure à l'€STR +0,085 %

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS BAC DE TRI